



BULLETIN DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 81.1 (1981), p. 283-291

Marek Marciniak

Un texte inédit de Deir el-Bahari [avec 2 planches].

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711073 *Annales islamologiques* 59

9782724711097 *La croisade*

9782724710977 *???? ???? ???????*

9782724711066 *BIFAO* 125

9782724711172 *BCAI* 39

9782724710892 *Questions sur la scripturalité égyptienne*

9782724710861 *Les scènes navales figurées sur les talatat du IX^e*

pylône de Karnak

9782724711011 *The Medieval Jihad*

Abbès Zouache

Guillemette Andreu-Lanoë, Dominique Valbelle

Florence Albert (éd.), Chloé Ragazzoli (éd.)

Robert Vergnien, Alexandre Belov

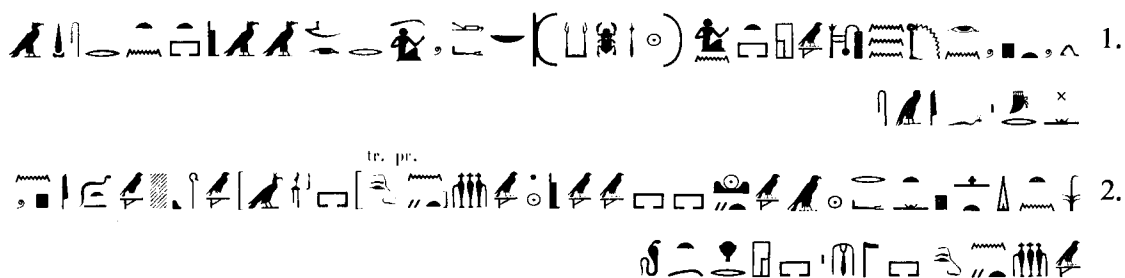
Mehdi Berriah (éd.), Abbès Zouache (éd.)

UN TEXTE INÉDIT DE DEIR EL-BAHARI

Marek MARCINIAK

L'inscription hiératique qui a servi de base pour cette étude se trouve à Deir el-Bahari. Elle a été exécutée sur le plafond rocheux d'une grotte ou tombeau inachevé qui est situé au-dessus du temple funéraire de la reine Hatshepsout ⁽¹⁾. Ses dimensions ne sont pas très grandes vu l'espace que le scribe avait à sa disposition ⁽²⁾. Elle est faite à l'encre noire en 11 lignes horizontales. Son état de préservation est bon, seule la partie centrale du texte est endommagée et en partie couverte par les restes d'un nid d'abeilles sauvages (cf. Pl. XXXIII-XXXIV). Malgré cela le texte est bien clair et lisible; les signes sont soigneusement tracés d'une main sûre qui visiblement avait l'habitude d'écrire (cf. Pl. XXXIII-XXXIV). Ce texte commémore le séjour dans le cirque rocheux de Deir el-Bahari, sinon dans le temple même d'un prêtre purificateur et scribe dans le temple de Thoutmosis I du nom Nebouaou.

TEXTE :



⁽¹⁾ Pour cette grotte et son emplacement dans le cirque rocheux de Deir el-Bahari, cf. M. Marciniak, *MDAIK* 37 (1981), pp. 203-209. Je tiens à remercier vivement le Dr. Abd el-Aziz Sadek qui est en charge de la publication de tous les graffiti de la montagne thébaine pour son amabilité et pour m'avoir accordé la permission de publier ce texte avant la publication du volume suivant de

« *Graffiti de la Montagne Thébaine* » dont il est l'auteur, qui paraîtra dans les Cadres des publications du Centre d'Etudes et de Documentation sur l'Ancienne Egypte au Caire. Il porte le n° 4051.

⁽²⁾ Hauteur : 0,14 m.; Largeur : 0,28 m. Elle est écrite sur une sorte de degré du plafond dont la surface n'était pas lisse.

NOTES AU TEXTE :

B — 1. 5 — noter l'orthographe de $\text{ⲥ} \text{ⲥ} \text{ⲙ}$ pour $\text{ⲥ} \text{ⲩ} \text{ⲙ}$ — « vase d'albâtre » qui n'est pas très fréquente. L'avant-dernier signe ⲥ semble se confondre avec ⲥ en hiératique.

(1) Cf. *Wb.* III, 226, 10. — (2) Cf. *Wb.* I, 393, 14-15.

C — 1. 6 — lacune d'environ 4 cadrats. On distingue encore de faibles traces des signes. Au début on voit clairement qu'il s'agit de :  qui termine la sentence précédente. Il faut donc s'attendre après à une phrase soit du type *tsy-t iht hr h3wt* ⁽¹⁾ avec *iht* omis dans ce cas, soit à : *h3w hr iht* ⁽²⁾. Dans les deux cas le sens du texte est presque le même. Pourtant les restes de signes que l'on voit encore n'indiquent pas précisément laquelle de ces deux possibilités est la bonne. On ne peut pas non plus rejeter complètement une troisième possibilité — qui nous semble assez justifiée — celle d'avoir ici tout simplement :  avec  omis.

D — 1. 8 — lacune d'environ un cadrat où on voit quelques fragments de signes. A la fin de la lacune on voit :  — « la justification, la justesse » ⁽³⁾. Avant on voit encore quelques traces assez indistinctes de signes. Si on regarde les formules qui apparaissent dans la formule d'offrandes par exemple, on peut s'attendre à la présence, devant : *m3° hrw* de : *3h, ib, r3wt, thhwt w3s, im3h, knt, w3b, nhh, dt*, etc. ⁽⁴⁾. Pourtant les traces que l'on voit encore ne permettent pas de choisir entre ces diverses possibilités ; *im3h, w3b, r3wt, 3h, ib, thhwt, w3s, dt, ddw* — sont à rejeter complètement. Les autres peuvent être considérées comme possibles.

E — 1. 9 — à noter les déterminatifs de *wḏ / wḏt* — « stèle, décret » qui nous semble assez intéressante ⁽⁵⁾.

TRADUCTION :

« Le prêtre-purificateur, scribe du temple de Aakheper-ka-Ra ^(a), Nebwaw est venu ^(b) pour voir cette place afin d'y être guéri complètement ^(c).

« Offrande que donne le roi à Ra-Hor-Akhty, [à] Osiris — le Premier des Occidentaux, le Prince de l'Eternité, [à] Anubis — le Premier de la Chapelle, [à] Hathor au milieu de Thèbes, [aux] épouses de dieux [et aux] femmes de dieux ^(d), [à] Ana'at (sic !), [à la déesse] de la Résidence du Sud [= El Kab] [et à la déesse] de la Résidence du Nord [= Bouto], [aux] dieux qui sont dans la nécropole, [au] roi Aa-kheper-ka-Ra [et au] roi Men-kheper-Ra,

⁽¹⁾ Cf. W. Barta, *Opferformel*, pp. 141, 143 qui la traduit comme : « Das Legen von Opfergaben auf dem Opferaltar ».

⁽²⁾ Cf. W. Barta, *Opferformel*, p. 119 — « Die Zugabe zum Opfer ».

⁽³⁾ Cf. *Wb.* II, 16.

⁽⁴⁾ Cf. W. Barta, *Opferformel*, pp. 122, 150, 169.

⁽⁵⁾ Cf. J. Berlandini, *BIFAO* 78 (1978), p. 152; J. Janssen, *JEA* 54 (1968), p. 170, note u.

pour qu'ils donnent tout sur leurs autels d'offrandes^(e) : milliers de pains, milliers de cruches de bière, milliers de bières (sic !) ^(f), milliers de bétails, milliers de volailles, milliers de vases d'albâtre, milliers d'étoffes de lin, milliers d'encens, milliers de [cruches] d'huile, milliers de toutes choses bonnes et pures, milliers de toutes choses bonnes, pures, douces et sucrées ^(g) ... ce que donne le ciel, ce qu'apporte la terre, ce qu'amène le Nil de sa caverne tout ce dont vivent [les dieux] ^(h), pour l'âme du scribe de Aa-kheper-ka-Ra à l'Occident, Neb-waw, fils de Neferhotep ⁽ⁱ⁾ [et de] sa mère Idety ^(j) de Thèbes ^(k). Il dit : quant à chaque scribe, chaque homme qui lira cette inscription, il trouvera ^(l) la justification, son poste sera transféré à son enfant mâle ^(m) mais quant à chaque homme qui violera cet écrit, il aura soif, il se tuera lui-même ⁽ⁿ⁾, il sera détesté de chaque homme ^(o) ».

COMMENTAIRE

(a) il s'agit du temple funéraire de Thoutmosis I qu'on appelait autrement *Hnmt* 'nh⁽¹⁾. Son emplacement exact dans la nécropole thébaine n'est pas connu. E. Otto le place aux alentours de Deir el-Médineh ⁽²⁾ et Médinet Habou. H. Winlock le voulait au Nord de Deir el-Bahari ⁽³⁾. Cette dernière localisation semble plus plausible.

(b) pour cette construction *sdm pw ir-n* + sujet cf. A. Erman, *Neu ägyptische Grammatik*, 2^e éd., Leipzig 1933, §§ 560-561 — les exemples littéraires; pour l'orthographe de *iw*, cf. *Wb.* I, 44. Cette forme est employée surtout dans les contes littéraires en prose et une fois dans le poème de Kadesh [l. 38]. Elle se montre uniquement en contexte de verbes signifiant l'action d'aller, cf. A. Erman, *op. cit.* § 561, pp. 270-271.

(c) litt : « afin qu'il soit guéri complètement dans elle ». Sur le sens de  cf. *Wb.* IV, 78-81; Faulkner, *Dict.* 218; sur le sens de  cf. *Wb.* V, 585, avec le suffixe *Wb.* V, 586 ff.; Faulkner, *Dict.* 323.

(d) il semble qu'il y avait une différence essentielle entre  [copte *zime*] et  [copte *cime*]. Cette différence n'est pourtant pas notée ni dans *Wörterbuch* ni dans d'autres dictionnaires ⁽⁴⁾. Dans notre texte cette différence semble être évidente. Probablement il s'agit des épouses de dieux et de leurs concubines c.à.d. femmes ⁽⁵⁾ ?

⁽¹⁾ Cf. E. Otto, *Topographie*, pp. 14, 16, 25, 71, 77, 115, 116; W. Helck, *Materialien*, Teil I, 1 a, Wiesbaden 1961, pp. 20, 23, 24, 83, 88-91, 117-118, 466, 721, 1014.

⁽²⁾ Cf. E. Otto, *Topographie*, p. 71.

⁽³⁾ Cf. H. Winlock, *JEA* 15 (1929), pp. 66 sq.

⁽⁴⁾ Cf. *Wb.* III, 76 — *hm-t* et p. 407 — *s-t*

hm-t; Faulkner, *Dict.* pp. 168-169. Tous les dictionnaires donnent seulement « femme, épouse ».

⁽⁵⁾ *Wb.* III, 76, 18 : « auch von den Weibern des Harems », donc les épouses secondaires = *hm-t*. Dans ce cas le *s-t hm-t* aurait le sens de la femme en général.

(e) litt. « afin qu'ils donnent tout ce qui monte sur leurs autels d'offrandes » ⁽¹⁾. Dans notre cas  pour .

(f)  répété deux fois. La dernière fois sans le déterminatif pluriel. Probablement il s'agit de deux genres de bières mais la différence n'a pas été notée par le scribe (?).

(g) lacune dans laquelle il faut s'attendre à une sentence que l'on peut traduire comme p. ex : « Choses posées sur l'autel d'offrandes » ⁽²⁾.

(h) on a omis  « les dieux ». Il faut donc lire ce passage comme :   ⁽³⁾.

(i) ce nom est assez populaire au Nouvel Empire. Pour les liens de famille entre Nebwaw et Neferhotep et l'origine de toute la famille cf. M. Marciniak, *Une famille de scribes d'El-Kab* [en préparation].

(j) un nom analogue apparaît à partir de l'Ancien Empire mais l'orthographe est légèrement différente ⁽⁴⁾. La valeur phonétique de  comme *id* dérive de :  « la vache » ⁽⁵⁾.

(k) une telle interprétation n'est pas sûre, mais plausible. Les deux signes hiératiques sous le signe  ressemblent plutôt au  et non au .

(l) difficile à compléter. Il faut s'attendre pourtant à une valeur abstraite du type : « vie longue, bonheur etc. » ⁽⁶⁾.

(m) on rencontre une clause similaire mais punitive dans les graffiti du temple de Thoutmosis III à Deir el-Bahari ⁽⁷⁾. On rencontre aussi les clauses protectives analogues à une époque postérieure sur les stèles de donation de 21^e dynastie ⁽⁸⁾.

⁽¹⁾ Cf. W. Barta, *Opferformel*, p. 119 - Bitte 108 a et p. 121 - Bitte 118 b; R. el-Sayed, *BIFAO* 80 (1980), pp. 198-199 = statue du Caire CG 667 — 21^e dynastie.

⁽²⁾ Cf. *supra*, note au texte C, p. 285.

⁽³⁾ Cf. W. Barta, *Opferformel*, p. 141 - Bitte 3 a - dyn. XIX, « ... von dennen ein Gott lebt » = Borchardt, *Statuen* II, p. 132; id. *ibidem*, p. 143 - Bitte 15 - dyn. XIX — *'nht ntr im* — « Wovon die Gott lebt » ainsi que M. Marciniak, *MDAIK* 37 (1981), pp. 203-209.

⁽⁴⁾ Cf. H. Ranke, *Personennamen* I, 53, 17 et

v. II, p. 268, 18-19.

⁽⁵⁾ Pour cette valeur phonétique, cf. A.H. Gardiner, *Onomastica* II, p. 258* ff.

⁽⁶⁾ Cf. *supra*, note au texte D, p. 285.

⁽⁷⁾ Cf. M. Marciniak, *Deir el-Bahari* I, n° cat. 11, l. 12 = pp. 70-71, note 18 — punitive au lieu de protective.

⁽⁸⁾ Cf. J. Berlandini, *BIFAO* 78 (1978), p. 158; H. Sottas, *La préservation de la propriété funéraire dans l'Ancienne Egypte*, Paris 1913, p. 156 sq.; K. Kitchen, *JARCE* 8 (1969-70), pp. 61 et 65.

(n) litt. « il fera son glaive ». Les clauses punitives construites avec le glaive sont assez souvent sur les stèles de donation à l'époque postérieure, à partir de la 21^e dynastie⁽¹⁾. Pourtant notre clause punitive est construite avec  et non avec  ou  , comme c'est le cas sur les stèles de donation⁽²⁾. Dans ce genre de formule le sens de    est aussi important. Nous avons choisi la traduction « glaive, épée »⁽³⁾

(o) litt. « il sera dans la haine de chaque homme » — cette clause punitive dont on vient de citer la fin, est à ma connaissance unique dans son genre. On rencontre assez souvent les autres genres d'imprécations, soit dans les textes de donations, soit dans les textes ayant pour but la préservation de la propriété funéraire, soit enfin dans les textes de pèlerins, qui sont aussi dans un certain sens commémoratifs⁽⁴⁾. Tous ces textes ont pour but la préservation quels que soient l'importance de l'inscription et le rang social de la personne pour laquelle il a été exécuté. La variété de ces formules imprécatives est grande mais il nous semble possible d'y ajouter encore un nouvel exemple de cette clause imprécative si caractéristique pour les Anciens Egyptiens.

* * *

Ce petit texte qui vient d'être présenté paléographiquement est daté du début ou de la première moitié de la 19^e dynastie par la forme des signes⁽⁵⁾. Il faut remarquer aussi une certaine élégance d'exécution, malgré le matériel difficile et l'endroit non moins facile dans lequel ce texte a été écrit⁽⁶⁾. Mais ce ne sont pas les seuls traits caractéristiques dignes d'attention. Arrêtons-nous d'abord sur cette élégance indiscutable de l'exécution, qui prouve que la personne qui l'avait écrit avait une main habile, ce qui d'ailleurs ne semble pas surprenant prenant en considération le fait que Neb-waw qui est l'auteur de ce texte, était le scribe au temple de Thoutmosis I. En plus si on analyse les formules

⁽¹⁾ Cf. H. Sottas, *La préservation* . . . , pp. 119, 132-133, 147, 150, 152, 156, 172; J. Janssen, *JEA* 54 (1968), p. 170 note cc; J. Berlandini, *BIFAO* 78 (1978), p. 157, note j.

⁽²⁾ Cf. p. ex. : D. Meeks, *Texte de donations*, 87, n. 110; Abd el-Mohsen el-Bakir, *ASAE* 43 (1943), pp. 79-80 = stèle du Caire 85647.

⁽³⁾ Pour le sens de *š'd* - « glaive », cf. J. Yoyotte, *Ann. EPHE* V 74 (1966-67), 87; Bakir, *ASAE* 43 (1943), pp. 79-80, note d.

⁽⁴⁾ Cf. H. Sottas, *La préservation*, pp. 119-172;

G. Möller, « Das Dekret des Amenophis des Sohnes des Hapu », *Sitzungsberichte d. König Preuss. Ak. d. Wiss.* XLVI-XLVII (1910), p. 945 ff.; M. Marciniak, *Deir el-Bahari* I, pp. 70-71.

⁽⁵⁾ P. ex. : la forme  = M. II, 641 [= Seti I, Menephtah / Seti II — pap. Rollin, Ennene];  = M. II, 108;  = M. II, 640 B — dans le nom de Thoutmosis III, l. 4; cartouche = M. II, 532 etc.

⁽⁶⁾ Cf. *supra*, p. 283.

employées dans ce texte, surtout au commencement et à la fin on constatera d'une façon plus claire encore qu'en plus de son habileté le scribe était instruit. Déjà la première ligne du texte le confirme nettement ⁽¹⁾. Il a employé au début une forme assez rare qui ne se rencontre que dans les textes littéraires ⁽²⁾. En plus cela semble être confirmé par le choix et la diversité des divinités mentionnées dans la formule d'offrande ⁽³⁾. La troisième partie du texte contenant les formules de louanges et d'imprécations, par leurs formes élaborées et la construction grammaticale visiblement inspirée par les textes littéraires, le confirme aussi ⁽⁴⁾. Mais ce ne sont pas ces particularités qui nous semblent être la chose la plus frappante dans ce texte.

A la fin de la première ligne, après la constatation que Neb-waw était venu pour voir cette place, on lit — si la traduction est juste évidemment — : « pour qu'il y soit guéri complètement » ⁽⁵⁾. On voit donc clairement que Neb-waw avait un but bien précis pour effectuer cette visite. Ce n'était donc pas un simple pèlerinage ou repos dans un endroit éloigné du chantier de travaux. Il est venu exprès à cette place, c.-à.-d. à Deir el-Bahari ⁽⁶⁾. S'il s'agit donc bien d'une visite effectuée dans un but médical à Deir el-Bahari, on aurait donc pu penser à l'existence d'un centre médical — un sanatorium — à cet endroit qui avait déjà une certaine renommée à l'époque ramesside. Une telle hypothèse est plausible et non exclue.

Nous savons d'une part qu'un semblable sanatorium était bien connu dans cet endroit à l'époque ptolémaïque et romaine ⁽⁷⁾. De plus, A. Bataille dans son excellent ouvrage

⁽¹⁾ Cf. texte, l. 1, *supra*, p. 283, ainsi que note au texte B.

⁽²⁾ Cf. A. Erman, *Neuägyptische Grammatik*, 2^e éd. §§ 560-561, pp. 270-271.

⁽³⁾ Cf. W. Barta, *Opferformel*, Index des divinités.

⁽⁴⁾ Surtout les trois dernières clauses imprécatives qui semblent être inspirées par les Sagesses. On connaît certains éléments de ces clauses mais c'est la première fois qu'elles se montrent dans un ensemble pareil, cf. *supra*, p. 284.

⁽⁵⁾ Cf. *supra*, commentaire note b, p. 286.

⁽⁶⁾ Évidemment nous ne savons pas s'il s'agit d'un des sanctuaires à Deir el-Bahari ou de la petite grotte dans laquelle il a écrit le texte. Il serait pourtant plausible de relier cette visite avec un sanctuaire plutôt qu'avec la grotte même qui,

à notre avis, ne méritait pas une attention plus particulière à l'époque de son passage, étant inachevée et peu soigneusement creusée, sans décor, cf. M. Marciniak, *MDAIK* 37 (1981), p. 203 et suiv. — un autre texte de la même grotte.

⁽⁷⁾ Pour le sanatorium à Deir el-Bahari et les cultes populaires et guérisseurs d'Imhotep et Amenhotep fils de Hapou, cf. A. Bataille, *Les inscriptions grecques du temple de Hatshepsout à Deir el-Bahari*, Le Caire 1951, pp. vii-xxv; D. Wildung, « Imhotep und Amenhotep », *MAS* 36 (1977); E. Laskowska-Kusztal, « Le sanctuaire ptolémaïque à Deir el-Bahari », *Deir el-Bahari III* (sous presse); E. Laskowska-Kusztal, « Remarques sur le sanctuaire ptolémaïque à Deir el-Bahari », *Actes du 1^{er} Congrès International des Egyptologues. au Caire*, Berlin 1979, pp. 419-421.

nous dit : « Nous savons par ailleurs que les Grecs de Thébaïde avaient adopté très tôt les cultes égyptiens. Et il semble que ce fut surtout vers les cultes populaires à prétentions médicales qu'ils ont tourné leur attention (cf. J.J. Jouguet, « Les Lagides et les indigènes », *Revue Belge de Philologie et d'Histoire* II [1923], p. 439 sq.) ⁽¹⁾.

D'autre part, nous savons bien que les centres médicaux liés aux cultes populaires existaient au Nouvel Empire dans la nécropole thébaine comme celui qui était situé dans le petit oratoire de Ptah et Mert Seger, à l'entrée de la Vallée des Reines, entre celle-ci et Deir el-Médineh ⁽²⁾. Les documents, surtout les stèles, trouvés dans cet oratoire indiquent clairement qu'il s'agissait d'un lieu d'incubation qui permettait d'obtenir une guérison pour celui qui l'avait demandée ⁽³⁾. Dans ce sens le monument le plus intéressant est la stèle n° 278 de la collection Belmore, actuellement au British Museum qui provient de cet oratoire ⁽⁴⁾. Son texte ne laisse aucun doute sur le fait que celui qui l'avait offerte, un certain Keher khepeshef, dormait dans le temple et a laissé une stèle dans l'oratoire pour exprimer sa gratitude à la déesse ⁽⁵⁾. Dans le texte il mentionne aussi à plusieurs reprises — c'est l'avis de B. Bruyère — les abords du sanctuaire d'Hathor à Deir el-Bahari ⁽⁶⁾. On voit donc bien les liens qui réunissaient le petit oratoire de Mert Seger à Deir el-Médineh aux temples de Deir el-Bahari. La chapelle A de l'oratoire — la stèle dont on vient de parler — était placée dans la chapelle B du même oratoire ⁽⁷⁾ nous a livré aussi, à part les stèles commémoratives, des graffiti du genre « cartes de visite » qui ressemblent beaucoup à ceux retrouvés dans le temple funéraire de Thoutmosis III à Deir el-Bahari ⁽⁸⁾. On voit aussi le même genre de textes sur les parois du temple d'Hatshepsout — non publiés encore — et dans la grotte même d'où provient le texte présenté plus haut ⁽⁹⁾.

⁽¹⁾ A. Bataille, *Les inscriptions grecques*, p. xviii.

⁽²⁾ Cf. B. Bruyère, *Mert Seger à Deir el-Médineh*, (MIFAO 58, 1930).

⁽³⁾ Cf. B. Bruyère, *op. cit.*, pp. 24, 29-30.

⁽⁴⁾ Cf. B. Bruyère, *op. cit.* pp. 24-30 et les notes.

⁽⁵⁾ Cf. B. Bruyère, *op. cit.* pp. 29-30.

⁽⁶⁾ B. Bruyère, *op. cit.*, pp. 27-29 où il dit : « Ainsi donc les gestes du dédicant de la stèle n° 278 sont localisés de la façon assez précise » et plus loin : « le suppliant se rend à Deir el-Bahari, puis à l'oratoire de Mert Seger. Il fait une sorte de communion par modération, il boit de l'eau de la cataracte (?), il apporte des gerbes de fleurs,

il dort dans le temple, car c'est pendant le sommeil que la déesse envoie les songes prophétiques. Pour conclure, il exprime sa gratitude en sculptant des stèles ».

⁽⁷⁾ Cf. B. Bruyère, *op. cit.* pp. 21-32.

⁽⁸⁾ Cf. B. Bruyère, *op. cit.* pp. 18-20, fig. 12 — lus et dessinés par J. Černý; M. Marciniak, *Deir el-Bahari* I, pp. 132-159, pls. LXVI-XCII.

⁽⁹⁾ Cf. *supra*, p. 283. Entre autres, on voit dans la grotte, au moins trois autres textes laissés par Neferhotep qui semble être le même que le père de notre Neb-waw, l'un d'eux porte le n° 4058, et l'autre 4059 du catalogue de Dr. A. el-Sadek *Graffiti de la Montagne Thébaine*, volume à paraître.

En prenant donc en considération les faits mentionnés soit par B. Bruyère, soit par A. Bataille, soit par P. Jouguet et ayant l'inscription même de la grotte provenant du terrain de Deir el-Bahari, ainsi que les graffiti de la même grotte et du temple funéraire de Thoutmosis III, il nous semble possible de rapprocher ces données, bien qu'elles ne datent pas toutes strictement de la même époque ⁽¹⁾. Dans ce cas il serait donc tentant de supposer que nous sommes ici en présence d'un document qui confirme l'existence d'un sanatorium à Deir el-Bahari, à une époque bien antérieure à l'époque ptolémaïque c.-à.-d. à la 19^e dynastie ⁽²⁾.

Evidemment on ne peut pas dire précisément si ce sanatorium se trouvait dans un des temples de Deir el-Bahari ou dans la grotte. Pourtant il serait très tentant de relier un lieu pareil — s'il existait véritablement à l'époque ramesside — à la déesse Hathor en tant que maîtresse de cette région de la nécropole thébaine, qui sans aucun doute avait son culte populaire justement à Deir el-Bahari. D'ailleurs le culte même dans son aspect de culte populaire tourné vers la médecine exigeait l'existence soit d'une grotte, soit d'un sanctuaire creusé dans le rocher ⁽³⁾. Dans ce cas-là, le cirque de Deir el-Bahari nous semble très approprié. On sait bien qu'à l'époque ramesside existaient au moins deux chapelles d'Hathor sur ce terrain : une qui faisait partie du temple de Thoutmosis III et l'autre dans le temple de la reine Hatshepsout; l'une — celui de Thoutmosis III — étant creusée dans la montagne était l'endroit idéal pour ce genre de culte à l'incubation ⁽⁴⁾.

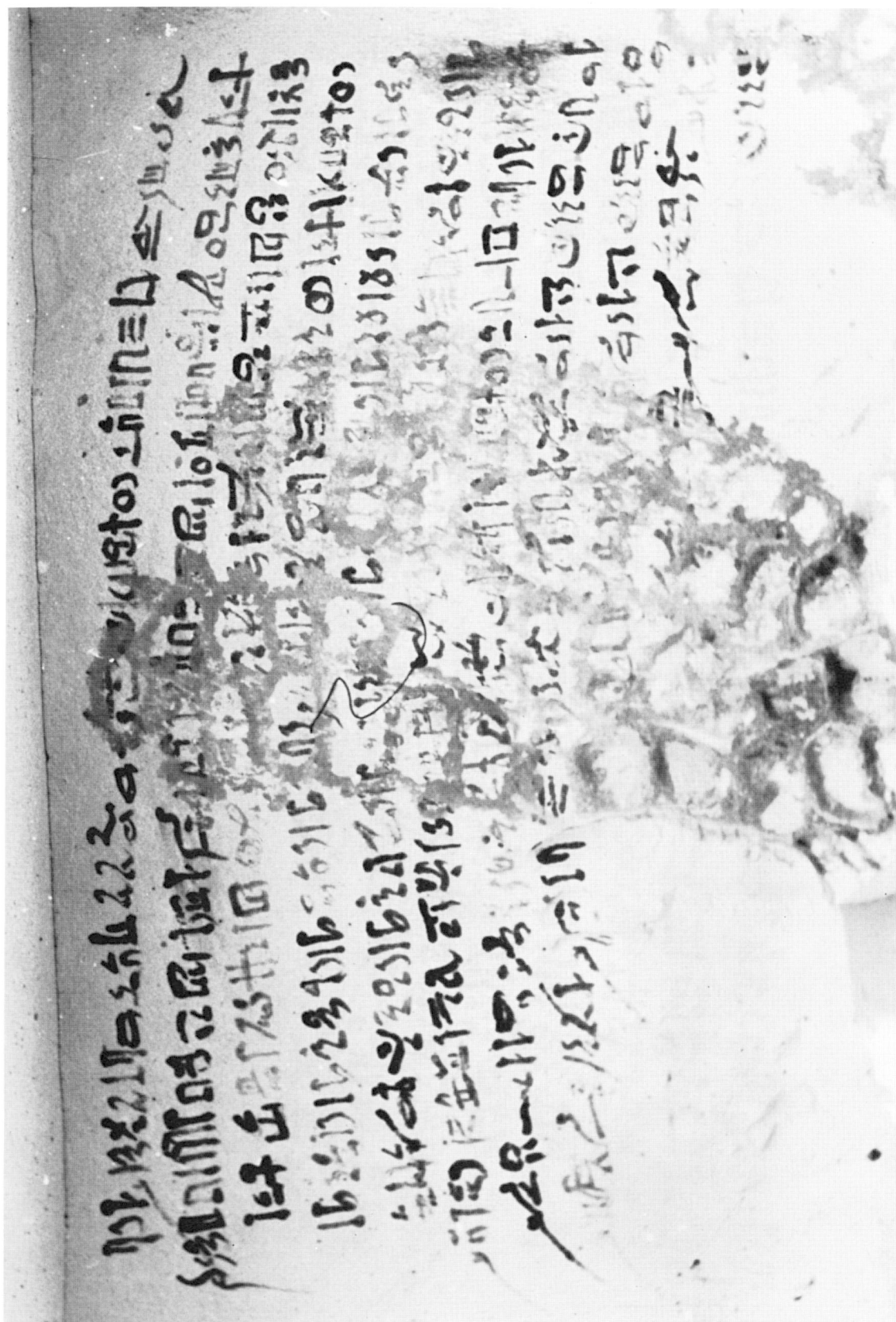
⁽¹⁾ Notre texte peut être daté du début de la 19^e dynastie, probablement du temps de Ramsès II, cf. M. Marciniak, *MDAIK* 37 (1981), pp. 203-209; M. Marciniak, *Une famille de scribe d'El-Kab* (en préparation); Mert Seger — 20^e dynastie; Deir el-Bahari — 20^e dynastie; sanatorium — époque ptolémaïque et romaine.

⁽²⁾ L'époque ramesside est connue pour avoir eu plusieurs centres de cultes populaires probablement en rapport avec la médecine et la magie,

cf. M. Marciniak, *Deir el-Bahari* I, Introduction; B. Bruyère, *op. cit.* pp. 24-31; P. Jouguet, « Les Lagides et les indigènes ... », *Revue Belge de Phil. et d'Hist.* II (1923), pp. 439 sq.

⁽³⁾ Cf. B. Bruyère, *op. cit.* pp. 21-32 ainsi que A. Bataille, *Les inscriptions* ... I, pp. VII-XXV.

⁽⁴⁾ Sans parler évidemment du sanctuaire principal dans le temple de la reine Hatshepsout qui est aussi creusé dans le rocher.



Inscription hiératique de Deir el-Bahari.

